



Fiche conseil pour les patients et les aidants pour une demande de reconnaissance d'une Affection de Longue Durée (ALD) pour le Covid Long

Le 19 juin 2023

L'ALD n'est pas une reconnaissance de la pathologie mais permet la prise en charge « à 100 % » de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé et coûteux. Ce n'est donc pas lié à la pathologie mais aux besoins de prise en charge. Il n'existe à ce jour pas d'ALD spécifique pour les symptômes prolongés de la Covid-19.

Toutefois :

Dans certaines situations, vous pouvez bénéficier de la reconnaissance en ALD, hors liste. La demande est réalisée par le médecin traitant et étudiée par le médecin conseil de l'Assurance Maladie.

Si l'ALD vous est attribuée, les examens et les soins en rapport avec la maladie seront pris en charge à 100 % selon les tarifs de l'Assurance Maladie.

❖ Plusieurs possibilités existent :

Si vous êtes déjà en ALD pour une maladie autre que la Covid-19, et si celle-ci s'aggrave du fait de la Covid-19, la prise en charge de cette aggravation se fera dans le cadre de l'ALD existante.

Si vous souffrez de séquelles inscrites dans la liste des séquelles qui peuvent bénéficier d'une ALD, vous pouvez obtenir l'ALD concernée. Par exemple, si vous souffrez d'une insuffisance respiratoire suite à la Covid-19.

Si vous souffrez de formes sévères de symptômes prolongés de la Covid-19 (Covid Long), votre médecin traitant devra formuler une demande d'ALD au titre de l'ALD HORS LISTE.

Pour cela, certains critères sont utiles mais peuvent faire l'objet d'une appréciation différente selon les médecins conseils et d'une région à l'autre :

- la durée d'évolution prévisible de la maladie est **supérieure à 6 mois**,
- le patient doit être atteint d'une **forme grave** et évolutive de la maladie,
- la présence d'une **dégradation** de la qualité de vie,

- la prise en charge de la maladie doit comprendre obligatoirement un **traitement médicamenteux et/ou un appareillage** (panier de soins et traitement coûteux ou appareillage réguliers identifiés...).
- 2 critères parmi les 4 suivants sont également obligatoires :
 - soins **paramédicaux** fréquents et réguliers,
 - hospitalisation à venir,
 - actes techniques médicaux répétés,
 - actes biologiques répétés.

La prise en compte de l'ALD peut être rétroactive car elle s'applique à la date du début des symptômes. Il est à ce titre nécessaire de faire identifier et attester par votre médecin traitant ou par un autre médecin (infectiologue ou en fonction en médecine interne) votre infection à la Covid-19. L'ALD est accordée pour une durée limitée, définie par le médecin conseil de l'Assurance Maladie. Elle peut être renouvelée.

Il est observé que le temps de réponse du médecin conseil à la demande émise par le médecin traitant est fluctuante selon les régions. La demande doit être renouvelée par votre médecin traitant en l'absence de retour dans un délai raisonnable que ce dernier appréciera avec vous.

Concrètement, voici un exemple pour étayer l'ALD hors liste pour votre médecin (il est important que le médecin liste les besoins de soins du patient quelle que soit l'offre disponible) :

1 - Cocher ALD hors liste

2 - Diagnostic de l'ALD motivant la demande :

- les symptômes invalidants (indiquer par exemple) : Covid Long sévère évoluant depuis mars 2022, et marqué par une fatigue importante, des symptômes cognitifs (difficultés de concentration, perte du mot), digestifs (douleurs abdominales post prandiales, intolérances alimentaires multiples), cardiothoraciques (essoufflement, POTS) exacerbés à l'effort physique ou intellectuel. Perte de poids. TEP Scan montrant... etc. etc.
- les traitements (par ex) : betabloquant, cetirizine, famotidine, médicaments pour le SAMA
- les spécialistes suivant le patient (par ex) : interniste, neurologue, cardiologue
- les soins paramédicaux (par ex) : kinésithérapeute 1f/sem, orthophoniste 2f/sem.

❖ En savoir davantage :

Covid Long : Comment se faire aider au quotidien ?

https://www.ameli.fr/loiret/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-et-recommandations/covid-long-symptomes-prolonges-du-covid-19/covid-long-symptomes-prolonges-covid-19#text_174969

Covid Long, symptômes prolongés de la Covid-19 chez l'adulte : de quoi parle-t-on ?

https://www.ameli.fr/loiret/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-et-recommandations/covid-long-symptomes-prolonges-du-covid-19/covid-long-symptomes-prolonges-covid-19#text_174969

Liens des pages du site Ameli pour vos médecins sur le Covid long et la prise en charge des patients :

<https://www.ameli.fr/paris/medecin/sante-prevention/pathologies/covid-long-quel-diagnostic-et-prise-en-charge>

<https://www.ameli.fr/paris/medecin/actualites/des-ressources-pour-aider-la-prise-en-charge-des-patients-atteints-de-covid-long>

ALD, liste, durée et remboursements :

<https://www.coover.fr/mutuelle/ald>